



## Expulsion association loi 1901

Par **sylypie**, le **20/01/2010 à 18:40**

Bonjour,

nous sommes une association loi 1901 "entraide et solidarité" créée il y a de très nombreuses années; nous disposons d'un local prêté par notre mairie; celle-ci veut nous expulser; en a-t-elle le droit? que doit-on faire? quels sont nos droits? au secours! besoin d'une réponse rapide, c'est très urgent;

dans notre local, un stock important de vêtements, vaisselle, livres, divers articles que nous vendons au prix d'euros symbolique à des gens dans le besoin de notre commune et communes alentours. Merci beaucoup à vous